L’association SOS homophobie agréée par l’Education nationale (trop de commentaires a la con. F)

21/09/2009 à 22h00

L’association SOS homophobie a obtenu l’agrément national du ministère de l’Education nationale «*pour ses interventions en milieu scolaire*», a-t-elle annoncé lundi dans un communiqué.



Extrait du communiqué de l’association :

SOS homophobie, qui a déjà à son actif des centaines d’interventions en milieu scolaire depuis 2003, tient à remercier tous les chefs d’établissements, les personnels éducatifs, les parents d’élèves et les élèves qui lui ont fait confiance et ont accepté le dialogue. (…)

SOS homophobie sera très vigilante quant à la poursuite de l’effort. (…)

Il est donc urgent que les agréments nationaux et académiques soient attribués largement**, car les associations ne peuvent à elles seules faire face à l’ampleur de la tache. **Les manuels doivent dire la vérité sur ces questions, en histoire, en littérature, dans l’enseignement artistique, au lieu de d’évoquer des «amitiés tapageuses» s’agissant

d'homosexualité. *Les établissements scolaires doivent clairement disposer de structures permettant de communiquer sur le sujet : affiches, personnes ressources, inscription explicite dans le règlement intérieur.*
(SOS Homophobie)